

Itechmer : table ronde sur le Brexit

Mesdames,

Messieurs,

Tout d'abord je vous remercie pour cette invitation. C'est une occasion unique de voir rassemblés autant de professionnels du secteur de la pêche pour parler d'un sujet qui, bien évidemment, nous concerne tous : le Brexit.

Pour l'instant, nous ne connaissons pas réellement les intentions du gouvernement britannique notamment à propos de la pêche.

Le peu d'informations que nous avons sont que :

- Premièrement, le Royaume-Uni s'est retiré unilatéralement de la convention de Londres. Cette convention internationale autorisait les navires français, néerlandais, allemands, belges et irlandais à pêcher dans les eaux britanniques et vice-versa. Il s'agit d'une décision symbolique mais qui est une indication politique. Par ce retrait les Britanniques nous montrent que les négociations seront difficiles.
- Deuxièmement, Theresa May a annoncé que, lorsque le Royaume-Uni quittera l'Union européenne, il quittera aussi la politique commune de la pêche. Elle a néanmoins mentionné une éventuelle période de transition dont nous ne connaissons pas la durée et, surtout, dont le principe n'a pas été approuvé par l'Union européenne.

Nous attendons un discours clair de la part du gouvernement britannique.

Il y a deux semaines, le Parlement européen a adopté à une très large majorité une résolution constatant l'absence de progrès dans les négociations sur les trois principaux points que sont : 1) le statut des expatriés, 2) la contribution financière du Royaume-Uni et 3) l'Irlande du Nord. Cependant, il ne faut pas que ces sujets occultent les autres points sensibles.

La pêche ne doit pas être une variable d'ajustement dans les négociations. Je rappelle qu'elle sera un des secteurs les plus impactés par le Brexit.

En ce qui concerne la pêche, deux enjeux doivent être pris en compte :

- Tout d'abord, le libre accès des navires européens aux eaux de tous les États membres de l'Union. C'est un principe fondateur de la politique commune de la pêche. Aujourd'hui, les pêcheurs européens peuvent pêcher dans les eaux britanniques et les pêcheurs britanniques dans les eaux des autres États membres. Certaines flottes européennes sont très dépendantes des captures réalisées dans les eaux britanniques. La fin de l'accès des navires européens aux eaux britanniques aurait des conséquences socio-économiques gravissimes pour nos pêcheries.

- Un autre enjeu est l'accès des produits de la pêche britannique au marché européen. Je précise qu'environ 65% de ces produits sont exportés sur le marché européen, sans droits de douanes.

Ces deux sujets ne doivent pas être séparés. Ils sont étroitement liés.

Le Royaume-Uni a le choix entre un « hard Brexit » et un « soft Brexit ».

Un « hard Brexit » signifierait que la politique commune de la pêche cesserait de s'appliquer au Royaume-Uni.

Nous avons pourtant plus de 100 stocks de poissons qui sont exploités conjointement par les flottes du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Nous devons garantir une gestion commune et durable de ces stocks conformément au rendement maximum durable ! Les promoteurs du Brexit ont promis à leurs pêcheurs un accès exclusif aux eaux britanniques. Une absence de règles de conservation et de gestion des stocks signifierait le pillage des ressources halieutiques. Ressources dont la préservation est, à long-terme, primordiale pour les pêcheurs.

De plus, la politique commune de la pêche offre un cadre précis pour que la gestion durable des stocks se fasse sur base des meilleurs avis scientifiques disponibles. La coopération scientifique est donc très importante. Nous devons également trouver un terrain d'entente de ce côté-là.

Un « hard Brexit » signifierait également l'instauration de droits de douanes pour les produits de la pêche. Les conséquences économiques seraient principalement néfastes pour les pêcheurs britanniques. Je rappelle que les britanniques exportent davantage de produits de la pêche sur le marché européen que les autres États membres exportent sur le marché britannique.

Ce que nous voulons pour la pêche c'est :

- la préservation de l'activité des navires européens qui pêchent actuellement dans les eaux britanniques
- une gestion partagée des 100 stocks exploités conjointement par les flottes britanniques et européennes dans le respect des principes énoncés dans la politique commune de la pêche
- et une coopération scientifique renforcée pour déterminer les possibilités de pêche de manière durable.

J'ai entendu les revendications et surtout les inquiétudes du secteur. Et j'en ai parlé longuement avec Michel Barnier qui est le négociateur de la Commission pour le Brexit. La priorité est de préserver les intérêts des pêcheurs européens.

Si les britanniques choisissent un « hard Brexit », ils auront face à eux une « hard Europe » qui défendra vigoureusement ses intérêts. Nous sommes 27 et nous saurons faire valoir nos droits.

Je vous remercie pour votre attention

